

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-11

Titre abrégé : Augmentation du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)

Description : Cette politique augmentera le taux de croissance du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) en vue de le rétablir au même pourcentage du PIB nominal qu'il aurait représenté avant les réductions imposées par le gouvernement fédéral aux transferts en matière de santé et de services sociaux en 1996.

Pour atteindre ce point de référence, le taux de croissance du TCPS devra atteindre 6 % par année. Une fois le point de référence atteint, le taux de croissance s'alignera sur celui du PIB nominal, sans être inférieur à un taux de croissance annuel de 3 %.

Ligne(s) d'exploitation : Transfert canadien en matière de programmes sociaux

| Sources des données : | <u>Variable</u> | <u>Source</u> |
|-----------------------|--|--|
| | Montants et prévision du TCPS | Prévision de référence du CMP par le DPB |
| | Montants et prévision du PIB nominal | Prévision de référence du CMP par le DPB |
| | Montants de l'ancien Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) | Gouvernement du Canada, Finances Canada, tableaux de référence financiers |
| | Pourcentage du TCPS par rapport à l'ancien TCSPS | Bibliothèque du Parlement, <i>Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux : genèse, évolution et avenir</i> |

Estimation et méthode de projection : Pour calculer la présente estimation, il a d'abord fallu établir un point de référence pour refléter les niveaux de financement antérieurs à la mise en place du TCSPS en 1996. En effet, lors de son établissement, le TCSPS a remplacé trois catégories de transferts : le Régime d'assistance publique du Canada, les transferts pour le soutien à l'éducation et les transferts pour les assurances et les soins médicaux. Ces catégories ont été additionnées pour calculer les niveaux de financement antérieurs à la mise en place du TCSPS en 1996. On a supposé que le TCPS représentait 38 % de cette somme, ce qui reflète le pourcentage du montant correspondant au TCPS lorsqu'il a été dissocié du TCSPS en 2004. Par la suite, le montant obtenu a été divisé par le

PIB nominal de l'exercice financier 1995-1996 afin d'établir le point de référence du TCPS sous forme de pourcentage du PIB nominal.

La hausse proposée du TCPS a été calculée en appliquant une augmentation annuelle de 6 % au montant du TCPS de l'exercice 2019-2020 jusqu'à ce qu'il atteigne le point de référence du TCPS antérieur à 1996, puis en appliquant le taux de croissance le plus élevé entre la croissance du PIB nominal ou 3 %.

Le coût financier additionnel a été calculé comme l'écart entre la projection des augmentations proposées au TCPS et la projection de référence du TCPS établie par le DPB.

Évaluation de
l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. Les prévisions du PIB nominal et des montants de référence projetés du TCPS sont sensibles aux perspectives économiques.

Coûts de la mesure proposée

| Millions de \$ | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | 2028-2029 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût total | - | 437 | 915 | 1 433 | 1 997 | 2 610 | 3 275 | 3 993 | 4 248 | 4 414 |

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.